

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2019

----- Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle, Adjoint, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, SANTOS Paula et HERALD Xavier conseillers municipaux.

Etaient excusées : MALÉ Nathalie et DARRIBERE Aline.

Etait absent : MOUREU Pierre.

Date de convocation : le 20 juin 2019.

Christian LAMANE a été élu secrétaire de séance.

Point sur les travaux

- **Extension de l'école** : Le dirigeant de la société QUADRILATER est venu présenter les deux possibilités concernant la pose de modulaires à l'école. La première se traduit par la pose de modulaires clé en main, avec un délai de fabrication de 6 à 8 semaines et un délai de pose d'une semaine. La seconde est une fabrication sur-mesure de modulaires, avec un délai de fabrication plus important et un coût plus élevé. La commune, dans les deux cas, aurait à sa charge d'amener les réseaux et le terrassement, ces prestations n'étant pas réalisées par l'entreprise de modulaires. Le conseil municipal a également pris connaissance de l'estimatif réalisé par l'architecte concernant une extension « traditionnelle ». Après cette présentation, le conseil municipal a décidé de valider le projet d'extension de l'école en septembre.
- **Construction d'un bâtiment communal** : la charpente du bâtiment communal arrive début juillet 2019.
- **Emplacement city-stade** : le Conseil Municipal a validé l'emplacement du futur city-stade qui se situera en face du préau couvert du futur bâtiment communal.
- **Programme voirie 2019** : L'offre de l'entreprise Lapedagne, pour le programme voirie 2019, a été retenue pour un montant de 37 838.20€ HT.
- **Grange Barraqué** : La réception des travaux de la grange Barraqué avec les artisans aura lieu en septembre. La date précise sera fixée ultérieurement.
- **Commission bâtiments communaux** : la commission des bâtiments communaux s'est réunie le juin 2019 pour faire le tour des infrastructures communales. Un devis pour des travaux de réfection de peinture à l'école et à la bibliothèque va être demandé.
- **Jardins de musiques** : Le Conseil Municipal a décidé de poser un ultimatum aux jardins de musiques pour savoir où en était leur projet de locaux pour accueillir leurs élèves. Un courrier officiel leur sera envoyé avec une date butoir, pour la réponse, au 1^{er} septembre 2019.

Signalétique communale

Le devis pour la signalétique communale et sa pose a été présenté à l'assemblée. Compte-tenu du coût, le Conseil Municipal a décidé de prendre l'attache du Conseil Départemental pour savoir si cet aménagement était éligible à une subvention.

Point sur le PLUi

Monsieur le Maire a tout d'abord rappelé que le PLUi était une volonté de l'ancienne communauté de communes d'Arzacq.

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), élaboré dans le cadre du PLUi, est un état des lieux de l'ancienne Communauté de Communes d'Arzacq dans lequel sont identifiées 3 communes polarisantes : Mazerolles, Arzacq-Arraziguet et Morlanne. Il sera achevé en février 2020.

Après les élections municipales, le PLUi sera repris par les nouveaux élus pour définir les zones constructibles et devrait être terminé en 2022.

Questions diverses

- **Marcheurs du Soubestre:** La commune sera village-étape de la 21^{ème} édition du Tour du Soubestre le 11 juillet 2019.
- **Forum des associations:** Le forum des associations se tiendra le samedi 14 septembre de 10h à 12h. La publicité de cet événement sera faite dans les commerces et dans le bulletin municipal.
- **Chemin rural dit d'Arthez:** Le Conseil Municipal a rappelé que le bornage du chemin avait établi que sa largeur était de 7 mètres. Afin d'éviter tout conflit à l'avenir, des piquets seront installés afin d'en identifier la limite et ils seront pris en photos pour attester de leur installation sur le chemin.
- **Evacuation des eaux pluviales route de Labielle :** Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée du courrier d'un administré se plaignant de problèmes d'évacuation des eaux pluviales pour lesquels la Commune avait déjà réalisé des travaux. Afin de régler définitivement le litige, Monsieur le deuxième adjoint a proposé de prendre contact avec le plaignant pour lui proposer les jours de fortes pluies de venir voir sur site les dégâts.
- **Questionnaire sur les problématiques d'inondation de la commune :** le questionnaire sur les problématiques d'inondation de la commune a permis d'identifier les points suivants : la route des Lanots, la route du Lac et la rue du Tauziet et la digue du lac.
- **Emplacement panneau lumineux :** Afin de permettre une meilleure visibilité du panneau et après accord de M. Ducos, le panneau lumineux sera installé sur la façade de chez Vival.
- **Demande garderie :** Un parent d'élève a demandé à ce que sa fille qui rentre en 6^{ème} soit pris en charge par la garderie communale. Le Conseil Municipal n'a pas donné une suite favorable à cette demande. En effet, la commune n'est pas compétente pour les élèves relevant du collège et cela pourrait poser aussi des difficultés à la commune au niveau des assurances.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 23 juillet 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 23 juillet 2019
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne